

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

OBJET :

AUTORISATION
ACCORDEE AU
PRESIDENT POUR
ENGAGER,
LIQUIDER ET
MANDATER LES
DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT

N° CS2017-34

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 39
Pouvoirs : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 5 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq mai à douze heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de Gilbert ALLARD,
doyen d'âge,

Convocation du : 28 avril 2017

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

Membres présents : 39

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Yves
CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Guillaume
MATHELIER – M. Hubert BERTRAND – M. Etienne
BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith
HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN
– Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Dominique BONAZZI
– M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Pierre
FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M.
Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Jean-
Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert
ALLARD – M. Sébastien MAURE – M. Marin GAILLARD –
M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M.
Régis PETIT – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Denis MAIRE
– M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel
BENIER – Mme Michèle CHEVALLIER, suppléante de
M. Christian PERRIOT – Mme Denise LEJEUNE,
suppléante de M. Jean-François CICLET

SOUS-PREFECTURE
ST-JULIEN EN GENEVOIS

17 MAI 2017

ARRIVÉE

- Délégués représentés :

M. Serge SAVOINI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI
– M. Jean-Luc SOULAT, donne pouvoir à M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY, donne pouvoir à
M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER, donne
pouvoir à M. Antoine BLOUIN

- Délégués excusés :

M. Denis MAIRE – Mme Muriel BENIER – Mme Michèle
CHEVALLIER – M. Jean-François CICLET – M. Jean-Luc
SOULAT – M. Christian DUPESSEY – M. Michel
BOUCHER

**AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES DE
FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (applicable en vertu de l'article L. 1612-20 du CGCT) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le **16 MAI 2017**

Publié ou notifié le **16 MAI 2017**

Le Président,
Jean DENAIS

